

QUELLES SONT LES AIDES DONT JE PEUX BÉNÉFICIER AU QUOTIDIEN ?

Vivre avec une LLC peut entraîner des changements dans votre vie quotidienne. Des dispositifs existent pour vous aider à concilier votre prise en charge médicale et vos activités de tous les jours :

La LLC fait partie des Affections de Longue Durée (ALD)



Que permet le statut ALD ?

- Prise en charge à 100 % des soins et traitements en rapport avec votre LLC (hors forfait hospitalier et hors soins, sur la base du tarif de la Sécurité Sociale).



Quels sont les critères pour y être éligible ?

- Être atteint d'une maladie qui, comme la LLC, nécessite un suivi et des soins > 6 mois et des traitements coûteux.
- Obtenir l'accord de l'Assurance Maladie (cependant cela n'est pas systématique quand votre état de santé requiert une surveillance mais pas de traitement).



Comment le demander ?

- Formulaire de demande à remplir par votre médecin traitant (version électronique ou papier).



Suivi post-ALD

- Quand la prise en charge arrive à échéance et qu'un traitement n'est plus nécessaire, votre statut passe en « Suivi post-ALD ». Dans ce cas, seuls les actes et examens nécessaires au suivi de votre LLC sont pris en charge à 100 %.

Remboursement des frais de transport

- Si votre état de santé le nécessite, l'Assurance Maladie peut rembourser vos frais de transport à condition qu'ils soient sur prescription et uniquement pour les déplacements liés aux soins ou traitements de l'ALD.
- Si vous utilisez votre véhicule personnel, la demande de remboursement de vos frais de transport pour motif médical se fait à l'aide de l'imprimé Cerfa n° 11162*03 sur la base du barème forfaitaire établi par l'Assurance Maladie.



Aides à domicile

- Des professionnels (tels qu'auxiliaire de vie, technicien de l'intervention sociale et familiale, etc.) peuvent vous aider dans vos tâches quotidiennes : lever, toilette, repas, entretien du logement, linge, courses, démarches administratives, etc.
- Contactez l'assistante sociale de l'établissement où vous êtes suivi, votre CCAS (Caisse Centrale d'Activités Sociales) ou le service social de l'Assurance Maladie (aide financière envisageable selon âge / situation / ressources).
- Renseignez vous sur le site : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/vivre-a-domicile-avec-une-maladie-ou-un-handicap/vivre-domicile-avec-un-cancer>

Accès au prêt

Des dispositions peuvent vous faciliter l'accès à l'emprunt et à l'assurance lorsque vous êtes atteint d'une LLC. Renseignez-vous sur le site www.aeras-infos.fr

Allocation aux adultes handicapés (AAH)



Critères pour en bénéficier

- En fonction du stade de votre maladie, de son évolution et de son traitement.
- Taux d'incapacité ≥ 80 %, ou entre 50 et 80 % avec impact notable sur l'accès à l'emploi.



Qui l'attribue ?

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



Qui la verse ?

Généralement la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), à taux plein ou réduit selon vos ressources (non cumulable avec l'allocation spécifique de solidarité).



Où la demander ?

Au bureau d'aide sociale de la mairie via votre médecin traitant ou le médecin-conseil de l'Assurance Maladie.

Bibliographie :

- La ligue contre le cancer. La prise en charge de la leucémie lymphoïde chronique.
- La ligue contre le cancer. Démarches sociales et cancer.
- Service-public.fr. Demande de remboursement des frais de transports pour motif médical en véhicule personnel et/ou transports en commun (CNMSS) (Formulaire 11162*03). Disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1432>.

Vous pouvez également consulter les articles complets sur ce sujet sur le site dédié pour les patients atteints de LLC « Mon suivi LLC » via ce lien : <https://www.mon-suivi-llc.fr> ou en flashant ce QR code



Ces fiches ont été relues et validées par l'association ELLyE ainsi que par un comité d'experts :



Docteur Emmanuelle Ferrant,
Hématologue, Centre hospitalier
Lyon-Sud, Hospices civils de Lyon



Docteur Anne Lok,
Hématologue, Centre
hospitalier universitaire Nantes



Docteur Cédric Rossi, Hématologue,
Centre hospitalier universitaire Dijon